Pour parvenir plus ſurement à cette fin, nous avons arrêté dans nôtre Aſſemblée, un modele uniforme d'Inſtruction Paſtorale, que nous devons publier en commun; ce qui nous a paru le moyen le plus propre & le plus efficace, non ſeulement pour détruire & pour déraciner les erreurs qui viennent d'être notées d'une ſi juſte cenſure; mais auſſi pour ôter aux eſprits remuans & avides de nouveautez, toute occaſion de diſpute & de chicane ſur les propoſitions qui contiennent ces erreurs.

Cette Inſtruction Paſtorale ſera donc comme une eſpece de rampart & de digue, oppoſée aux interprêtations fauſſes & contraires au veritable ſens de la Conſtitution, par leſquelles des hommes pervers, s'efforcent en vain, de fruſtrer l'Egliſe des grands & heureux fruits qu'elle eſpere avec confiance, & qu'elle commence à déja recueïller de ce Decret Apoſtolique.

Nous avons eû auſſi le ſoin & l'attention d'exhorter par une Lettre Circulaire, les autres Archevêques & Evêques de ce Royaume de vouloir adopter cette Inſtruction, & de la faire publier par leur autorité chacun dans leur Dioceze; car il paroit juſte & même neceſſaire, que ceux qui ſont inviolablement unis par les mêmes ſentimens & par le même attachement à la foi de l'Egliſe Romaine, s'expliquent de la même maniere, & tiennent ouvertement le même langage.

On peut dire avec verité, TRE'S-SAINT PERE, que vôtre Sainteté à terraſſé, ſans reſſource & avec éclat, la Doctrine des Novateurs de ce tems, & qu'elle n'a pas moins apporté de ſoin à découvrir leurs erreurs,